

**Nom, prénom** .....  
**Tél** .....  
**mail** .....

**Réf liste (à compléter par le CSC)** .....

Dépôt des livres et règlement du 19 février au 1 mars à la Maison de Quartier St Florent les après midis de 13h30 à 17h30.

Les déposants peuvent présenter consécutivement plusieurs listes (1 liste = 20 livres ; prix de chaque liste, complète ou non, 2€ ).

L'inscription est réservé aux particuliers. Une pièce d'identité sera demandée à l'inscription.

Pour pouvoir être enregistrés, les livres doivent être propres, en bon état et présentés dans l'ordre de la liste. Un contrôle sera fait lors du dépôt.

Les magazines et revues ne sont pas autorisés.

Le prix de chaque article est établi par le déposant et à inscrire au crayon de papier sur la première page.

Le vendeur s'engage à rétrocéder 15% du prix de vente à l'association, au titre de participation aux frais d' organisation et de gestion.

Le paiement des articles vendus et la restitution des invendus ont lieu impérativement le mercredi 7 mars de 10h à 18h30 (sans interruption).  
 Tout article ou argent non repris dans ce créneau horaire restera acquis par l'association. Aucune réclamation postérieure ne sera admise.

Après vérification de la part du déposant et paiement des articles vendus, l'association n' accepte aucune réclamation.

Nombre de livres déposés	
Nombre de livres vendus	
Total vente	

A ..... le ..... Signature

NOM DU LIVRE / AUTEUR / COLLECTION		prix de vente	vendu oui / non
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			